

Règlement intérieur

I. Les membres

Article 1 – Admission

Les personnes désirant adhérer à l'association doivent remplir un bulletin d'adhésion, pour les mineurs de moins de 16 ans ce bulletin devra être rempli par le responsable légal. Une copie des statuts et du règlement interne leur sera fournie.

La demande d'adhésion doit être acceptée par le bureau de l'association, à défaut de réponse dans les 30 jours l'adhésion est automatiquement acceptée.

Article 2 – Cotisation

Les membres adhérents, hors membres d'honneur, doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle de 5 €. Son renouvellement s'effectue au mois de Septembre, peu importe la date d'adhésion.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre.

Article 3 – Expulsion

Conformément à l'article 8 des statuts, un membre peut être exclu pour les motifs suivants :

- Bannissement à vie de Poudlard12
- *à compléter*

La radiation doit être prononcée par le bureau après avoir entendu le membre contre lequel la procédure d'exclusion est lancée. Le membre pourra se faire assister par une personne de son choix. La décision d'exclusion doit être notifiée par lettre recommandée avec AR.

Article 4 - Perte de la qualité de membre

Un membre n'ayant pas réglé sa cotisation annuelle dans un délai de 3 mois à compter de la date théorique de renouvellement de leur adhésion ne sera plus considéré comme adhérent.

II. Dispositions diverses

Article 5 - Délégation

Le bureau peut choisir de déléguer un adhérent pour représenter l'association. Ce mandat est à durée déterminée.

Article 6 - Commission de travail

Des commissions de travail peuvent être constituées par décision du bureau.

Article 7 - Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur est établi par le bureau et voté par l'assemblée générale conformément à l'article 15 des statuts.

A chaque modification du règlement, une copie doit être adressée aux membres dans un délai de 15 jours suivant la date de modification.